

Envoi : 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication : 13/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-11-10-4
Séance du vendredi 6 décembre
2019

POLITIQUE DE L'HABITAT CONVENTION 2019-2024 DE MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) SUR LE TERRITOIRE DE M2A

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-10-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Habitat,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la décision modificative n°2,

- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux 2017-2020 conclue le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'engagement du Département pour un montant de 4 000 000 € affecté aux opérations de réhabilitation thermique du patrimoine des bailleurs sociaux dans le périmètre du NPNRU,
- Approuve la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national et régional de Mulhouse Alsace Agglomération,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme H223 – chapitre 204 – fonction 72 – natures 20423 et 204163 – programme 3072 du budget départemental sachant qu'une autorisation de programme pluriannuelle de 4 M€ a été votée lors de la DM2 2019 du 21 octobre 2019 ;
- Autorise la Présidente à signer ladite déclaration d'engagement jointe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité